

# TER PICARDIE VOUS INFORME



## DÉDOMMAGEMENT BEAUVAIS PARIS.

Cher(e) client(e),

Vous êtes abonnés de l'axe Beauvais Paris sur lequel une situation conflictuelle a entraîné de fortes perturbations en juillet et août 2014.

Comme le prévoit la convention TER PICARDIE, une mesure commerciale vous est accordée. Pour en bénéficier, envoyez dès maintenant **vos coupons mensuels ou hebdomadaires** couvrant tout ou partie des mois de juillet et /ou août 2014 au Centre de relation Clients :

Centre de relation Clients TER PICARDIE  
BP 91026  
80010 AMIENS Cedex 1

Vous recevrez 2 bons d'indemnisation TER :

- L'un au titre du dispositif de la Garantie TER mis en place par la Région d'un montant de **20% du montant d'un abonnement 2nd classe mensuel**,
- L'autre au titre du dédommagement pour les perturbations subies lors du mouvement social d'un montant de **20 % de vos abonnements valables en juillet et août 2014**.

Ces bons sont utilisables dans toutes les gares picardes pour l'achat d'un billet ou abonnement TER.

L'équipe TER PICARDIE

## TABLEAU DE SYNTHÈSE DES DÉDOMMAGEMENTS

Perturbations sur la relation Paris-Beauvais en juillet et août 2014	Garantie TER	Dédommagement SNCF
Abonnements hebdomadaires ou mensuels couvrant tout ou partie de juillet uniquement	NON	OUI
Abonnements hebdomadaires ou mensuels couvrant tout ou partie de août uniquement	NON	OUI
Abonnements hebdomadaires et mensuels sur tout ou partie des mois de juillet et août	OUI Si les coupons couvrent une période d'au moins 16 jours sur chaque mois	OUI